

LE PETIT LIVRE DU BIEN-ÊTRE · CHAPITRE 4.4 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Les recommandations de l'OMS : mesurer et agir

OMS 2022 · mesurer En 2022, l'OMS a publié ses premières directives sur la santé mentale au travail, avec une note commune de l'OIT. Le message est clair : agir sur l'organisation, former les cadres, soutenir les personnes, faciliter le retour au travail. Ce chapitre en fait un plan d'action.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Selon l'OMS et l'OIT (28 septembre 2022), la dépression et l'anxiété font perdre environ **12 milliards de journées de travail** par an dans le monde, pour un coût de près de **1000 milliards de dollars**.
- Les directives recommandent des **interventions organisationnelles** contre les risques (charge excessive, comportements négatifs) et, pour la première fois, la **formation des cadres**.
- Elles visent aussi le **retour au travail** des personnes ayant un trouble psychique et l'**accès à l'emploi** des personnes atteintes de troubles graves.
- En Suisse, le Job-Stress-Index estime le potentiel économique d'une meilleure prévention à **6,5 milliards de francs** par an (2022).

12 mrd
journées perdues par an (monde)

~1000 mrd $
coût annuel

6,5 mrd fr.
potentiel en Suisse (2022)

1 an
entre deux mesures

2 La base légale, article par article

- Les mesures de santé au travail associent le personnel : droit d'être consulté (LTr 48), collaboration des travailleurs (LTr 6 al. 3).
- Le retour au travail s'appuie sur les assurances sociales : détection et intervention précoces de l'AI (LAI 3a à 7d), avec mesures de réadaptation.
- Les données d'enquête sont des données personnelles, souvent sensibles : anonymat, finalité annoncée, conservation limitée (LPD 5, 6).
- La protection contre la discrimination liée au handicap, y compris psychique, s'applique dans les rapports de travail (CO 328 ; loi sur l'égalité pour les handicapés pour la Confédération).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Mesurer le climat	Enquête anonyme, groupes d'au moins dix personnes	LPD 6
Former les cadres	Repérer, dialoguer, orienter ; une demi-journée par an au moins	OMS 2022
Un retour après trois mois d'absence	Entretien préalable, reprise progressive, point régulier	CO 328 · LAI
Recruter une personne avec un trouble psychique stabilisé	Mêmes critères, aménagements raisonnables	CO 328
Publier les résultats	À tout le personnel, avec les mesures décidées	LTr 48

4 La méthode, dans l'ordre

1. Mesurer.
2. Partager les résultats.
3. Agir sur l'organisation.
4. Former les cadres.
5. Mesurer à nouveau.

> **« Mesurer, agir sur l'organisation, former les cadres, soutenir le retour. »**

5 Le schéma



Le cycle de prévention, dans l'esprit des recommandations de l'OMS (2022)

6 Les pièges

Mesurer sans rien changer : une enquête sans suite détruit la confiance plus sûrement qu'aucune enquête.

Côté RH et paie : Le rôle du service RH

- Porter le plan : calendrier, budget, indicateurs, communication.
- Relier les mesures aux autres chapitres : risques psychosociaux, sécurité psychologique, déconnexion.
- Le document de l'OMS : directives sur la santé mentale au travail (PDF, OMS).

7 Le cas type du chapitre

Le plan sur un an. Une PME industrielle de 120 personnes veut appliquer l'esprit des recommandations de l'OMS avec un budget modeste.

a. Que faire le premier trimestre ?
b. Quelles mesures organisationnelles ?
c. Comment savoir si cela a marché ?

Corrigé en fin de fiche.

8 Le coin de l'expert

- Les directives de l'OMS sur la santé mentale au travail et la note de synthèse OMS/OIT ont été publiées le 28 septembre 2022 ; elles s'adressent aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs.
- Selon le même communiqué, seuls 35 % des pays déclaraient avoir des programmes nationaux de promotion de la santé mentale liée au travail.
- Pour les petites entreprises, Promotion Santé Suisse propose des outils gratuits ; le SECO et les inspections cantonales conseillent aussi.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? L'OMS a publié des directives sur la santé mentale au travail en 2022.
2. Vrai ou faux ? Les directives recommandent la formation des cadres.
3. Vrai ou faux ? Une enquête de climat peut être nominative sans précaution.
4. Vrai ou faux ? Environ 12 milliards de journées de travail sont perdues chaque année à cause de la dépression et de l'anxiété.
5. Vrai ou faux ? Mesurer sans agir n'a pas d'effet négatif.
6. Vrai ou faux ? Le retour au travail fait partie des recommandations.
7. Cas express : Lancer une enquête de climat sans prévoir de suite, est-ce utile ?
8. Résolvez le cas type de la section 7, « Le plan sur un an », questions a à c.
9. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Le 28 septembre 2022, avec une note OMS/OIT.

2. Vrai : Une première pour l'OMS.

3. Faux : Anonymat et proportionnalité (LPD).

4. Vrai : OMS/OIT 2022.

5. Faux : Cela détruit la confiance.

6. Vrai : Interventions pour le retour au travail.

7. Non. Une enquête sans suite détruit la confiance.

8.

1. Mesurer : enquête anonyme courte (charge, soutien, reconnaissance, OMS-5 en moyenne par service), chiffres d'absences et de départs ; présenter les résultats au personnel.

2. Selon les résultats : priorités claires, remplacements, règles de messagerie, plannings qui respectent le repos ; une demi-journée de formation pour chaque cadre ; une personne de confiance externe.

3. Refaire l'enquête après un an, comparer par service, suivre absences et départs ; ajuster.

9. 1) Mesurer. ; 2) Partager les résultats. ; 3) Agir sur l'organisation. ; 4) Former les cadres. ; 5) Mesurer à nouveau. Base : OMS, directives sur la santé mentale au travail (2022) ; OMS/OIT 28.9.2022 ; LTr 6, 48 ; LAI 3a ss ; LPD 5, 6 ; Promotion Santé Suisse 2022.